



SÉANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 16 mars 2026, à 19 h.

Sont présents :
Madame la conseillère Chantal Goyette
Monsieur le conseiller Daniel Grenier
Madame la conseillère Ginette Mondat
Monsieur le conseiller Jean-Michel Roy
Monsieur le conseiller Kevin Vocino
Madame la conseillère Mélanie Roldan
Madame la conseillère Razak Malekan
Monsieur le conseiller Vincent Chatel

sous la présidence de monsieur le maire
Normand Dyotte

Sont aussi présents :
Monsieur Martin Lavoie, directeur général
Me Pascale Synnott, greffière et directrice des
Services juridiques
Madame Geneviève Perreault, directrice du
Service de l'urbanisme

Le maire constate que le quorum est atteint et la séance débute à 19 h 00.

1. CONSEIL MUNICIPAL

26-03-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que reproduit ci-après :

1. CONSEIL MUNICIPAL

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption - procès-verbal du 16 février 2026





Ville de Candiac

1.3. Nomination - membre citoyen - comité consultatif d'urbanisme

1.4. Inscription au Sommet international de l'innovation en villes médianes (SIIViM)

2. *DIRECTION GÉNÉRALE*

2.1. Demande d'aide financière - Subvention Alliance pour la solidarité de la Montérégie - territoire de l'Ouest

2.2. Appui à l'ÉTS - demande d'aide financière au Programme Transformation locale vers la carboneutralité

2.3. Appui à Soverdi - Programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes - plans et études de foresterie urbaine

3. *SERVICE DES COMMUNICATIONS*

4. *SERVICE DES FINANCES*

4.1. Dépôts - rapports des déboursés et des virements budgétaires

4.2. Dépôt - rapport d'activités d'élections du trésorier 2025

5. *SERVICE DU GÉNIE*

5.1. Autorisation de signatures - entente de collaboration avec le MTMD - bretelles de l'autoroute 15

5.2. Octroi de contrat - prolongement des réseaux techniques urbains du boulevard de Sardaigne - appel d'offres 2619-ST

5.3. Octroi de contrat - surveillance - prolongement des réseaux techniques urbains du boulevard de Sardaigne - 07-ST-2026

5.4. Octroi de contrat - services professionnels - mise à jour du plan directeur pluvial - 32-ST-2026

5.5. Octroi de contrat - réparation d'un bris d'aqueduc et inspection télévisée de la conduite - 48-ST-2026

5.6. Désignation d'un représentant - avis de décontamination - Atelier 25

5.7. Demande de modification de la norme de débordement de l'ouvrage de surverse no 9 - Mermoz (TP-2)

6. *SERVICES JURIDIQUES*





7. SERVICE DES LOISIRS

- 7.1. Mise à jour 2025 - *Plan d'action 2025-2027 à l'égard des personnes handicapées*
- 7.2. Octroi de contrat - sonorisation et éclairage pour Candiac en musique - 06-LO-2026
- 7.3. Demande d'aide financière - Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air - complexe aquatique

8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

- 8.1. Dépôt - liste des personnes engagées - période du 17 février au 16 mars 2026
- 8.2. Nomination - *chef de division*, Communications
- 8.3. Embauche - *conseillère en transition écologique*, division Transition écologique

9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

- 9.1. Octroi de contrat - équipements pour le site de relève informatique
- 9.2. Regroupement d'achat du CAG - acquisition de matériel informatique - mandat 2026-8227-50

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

- 10.1. Octroi de contrat - disposition de résidus de balayage de rues 2026 à 2028 - appel d'offres 2606-TP
- 10.2. Octroi de contrat - location de balais mécaniques 2026 à 2028 - appel d'offres 2607-TP
- 10.3. Octroi de contrat - fourniture et livraison de matériel de signalisation routière 2026 à 2028 - appel d'offres 2608-TP
- 10.4. Octroi de contrat - scellement de fissures 2026 à 2028 - appel d'offres 2609-TP
- 10.5. Octroi de contrat - marquage de la chaussée 2026 à 2028 - appel d'offres 2611-TP
- 10.6. Octroi de contrat - fourniture et livraison de mélanges de terre, sable, fibre et compost 2026 à 2029 - appel d'offres 2616-TP
- 10.7. Octroi de contrat - entretien des conduites d'égouts sanitaires 2026 à 2029 - appel d'offres 2630-TP
- 10.8. Entérinement de contrat - transport de neige et de résidus en vrac 2026





11. SERVICE DE L'URBANISME

- 11.1. Approbation - demandes de P.I.I.A. - 24 février 2026
- 11.2. Demande de dérogation mineure

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

- 12.1. Avis de motion et dépôt du projet de Règlement 1543 (tarifs municipaux)
- 12.2. Avis de motion et dépôts des projets de Règlements 5001-022 et 5023 et adoption du projet de Règlement 5023 (occupation et entretien des bâtiments)
- 12.3. Assemblée publique de consultation et adoption du second projet - Règlement 5000-074 et adoption du Règlement 5001-021 (établissements scolaires dans le centre-ville et débarcadère)
- 12.4. Assemblée publique de consultation et adoption - Règlement 5020-001 (redevances au développement)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, nous vous prions de vous identifier en donnant votre nom, prénom et adresse. Ces renseignements permettront à la Ville d'assurer un suivi approprié à l'égard de votre demande ou d'une problématique soulevée.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

26-03-02 ADOPTION - PROCÈS-VERBAL DU 16 FÉVRIER 2026

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le procès-verbal de la séance du conseil du 16 février 2026.

26-03-03 NOMINATION - MEMBRE CITOYEN - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un nouveau membre du comité consultatif d'urbanisme (CCU) à titre de représentant des citoyens de la municipalité afin de poursuivre et compléter le mandat d'un tel membre ayant cessé d'occuper cette fonction.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Maxime Deveau à titre de membre représentant des citoyens de la municipalité au sein du CCU de la Ville de Candiac, pour un mandat de deux ans, et qu'il soit maintenu dans cette fonction jusqu'à son remplacement ou renouvellement par voie de résolution.

2026-0104

26-03-04 INSCRIPTION AU SOMMET INTERNATIONAL DE L'INNOVATION EN VILLES MÉDIANES (SIIVIM)

CONSIDÉRANT le *Sommet international de l'innovation en villes médianes* (SIIViM) qui se déroule du 13 au 15 octobre 2026 à Mont-Tremblant.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient autorisées les inscriptions du maire Normand Dyotte, de la conseillère Razak Malekan et du conseiller Daniel Grenier à l'événement SIIViM, pour un montant de 550 \$, plus les taxes applicables, pour chaque participant;

QUE la trésorière ou la trésorière adjointe soit autorisée à rembourser à messieurs Dyotte et Grenier ainsi qu'à madame Malekan, sur présentation des pièces justificatives, tous les frais de déplacement et tous les autres frais relatifs à la tenue de cet événement.

2026-0106

2. DIRECTION GÉNÉRALE

26-03-05 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SUBVENTION ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ DE LA MONTÉRÉGIE - TERRITOIRE DE L'OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac désire présenter une demande d'aide financière à la *Subvention Alliance pour la solidarité de la Montérégie - territoire de l'Ouest* du Fonds québécois d'initiatives sociales pour les projets d'ajout d'heures de tutorat à la Fabrique 59 et de roulotte solidaire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a pris connaissance du guide de La Table de concertation régionale de la Montérégie et qu'elle s'engage à respecter toutes les modalités qui s'appliquent à elle.

EN CONSÉQUENCE :





Ville de Candiac

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière au programme susmentionné afin d'obtenir une subvention d'un montant maximal de 93 303,90 \$ pour la Ville de Candiac;

QUE la Ville s'engage, si elle obtient une aide financière pour ses projets, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continus associés aux projets;

QUE la Ville confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme associés aux projets si elle obtient une aide financière pour ceux-ci, y compris tout dépassement de coûts;

QUE le directeur général ou son remplaçant soit désigné signataire et autorisé à déposer la demande d'aide financière et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0101

**26-03-06 APPUI À L'ÉTS - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE
AU PROGRAMME TRANSFORMATION LOCALE
VERS LA CARBONEUTRALITÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite entreprendre un projet pilote visant la déconstruction de deux bâtiments municipaux dans une optique d'économie circulaire et d'innovation;

CONSIDÉRANT QUE l'École de technologie supérieure (ÉTS) souhaite entreprendre ce projet pilote en partenariat avec la Ville.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

Que la Ville reconnaisse que l'ÉTS présente une demande de financement dans le cadre du *Programme Transformation locale vers la carboneutralité* de la Fédération canadienne des municipalités pour le projet pilote de déconstruction innovante du pôle civique de Candiac, en partenariat avec la Ville de Candiac.

2026-0112





**26-03-07 APPUI À SOVERDI - PROGRAMME CROISSANCE
DE LA CANOPÉE DES COLLECTIVITÉS
CANADIENNES - PLANS ET ÉTUDES DE
FORESTERIE URBAINE**

CONSIDÉRANT QUE la Communauté métropolitaine de Montréal a pour objectif d'augmenter la canopée du Grand Montréal à 35 % d'ici 2046 et de favoriser l'accessibilité aux milieux naturels à l'ensemble des citoyens, tel que détaillé dans son *Plan métropolitain d'aménagement et de développement révisé* (PMADR);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac souhaite renforcer la planification, la gestion et l'intendance des forêts urbaines dans l'ensemble des secteurs (industriel, commercial, institutionnel (ICI), résidentiel et public);

CONSIDÉRANT QUE la Soverdi, en partenariat avec la Ville de Candiac, désire présenter une demande d'aide financière au *Programme Croissance de la canopée des collectivités canadiennes - Plans et études de foresterie urbaine* de la Fédération canadienne des municipalités (FCM).

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac accepte que la Soverdi présente une demande de financement dans le cadre de l'initiative de *Plans et études de foresterie urbaine* de la FCM pour la réalisation d'un plan stratégique de verdissement sur les terrains privés, institutionnels et publics, en partenariat avec la Ville;

QUE la Ville accepte d'assumer 20 % des coûts du projet pour un montant total de 43 662 \$ (coût net) advenant une réponse favorable à la demande de subvention au FCM;

QUE le directeur général ou son remplaçant soit désigné signataire pour tout document relatif à cette demande de financement, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0105

3. SERVICE DES COMMUNICATIONS





4. SERVICE DES FINANCES

26-03-08 DÉPÔTS - RAPPORTS DES DÉBOURSÉS ET DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES

La trésorière dépose au conseil les rapports suivants :

- les déboursés effectués et autorisés pour la période du 1^{er} au 28 février 2026 pour un total de 6 569 507,36 \$;
- les virements budgétaires au 31 décembre 2025 et du 1^{er} au 28 février 2026.

Le conseil prend acte de ces dépôts.

2026-0117

26-03-09 DÉPÔT - RAPPORT D'ACTIVITÉS D'ÉLECTIONS DU TRÉSORIER 2025

Les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport d'activités d'élections de la trésorière pour l'année 2025.

2026-0083

5. SERVICE DU GÉNIE

26-03-10 AUTORISATION DE SIGNATURES - ENTENTE DE COLLABORATION AVEC LE MTMD - BRETELLES DE L'AUTOROUTE 15

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit approuvée l'Entente de collaboration relative à l'aménagement des bretelles reliant le boulevard de Sardaigne au collecteur de l'autoroute 15 Nord à Candiac (no 202220), telle que soumise aux membres du conseil;

QUE le maire ou le maire suppléant et le directeur général ou son remplaçant soient autorisés à signer l'Entente, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0016





**26-03-11 OCTROI DE CONTRAT - PROLONGEMENT DES
RÉSEAUX TECHNIQUES URBAINS DU
BOULEVARD DE SARDAIGNE - APPEL D'OFFRES
2619-ST**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2619-ST, cinq entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Pierre Brossard (1981) ltée, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour les travaux de prolongement des réseaux techniques urbains (RTU) du boulevard de Sardaigne, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 1 940 348,56 \$, plus les taxes applicables;

QUE les documents de l'appel d'offres 2619-ST, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1527.

2026-0090

**26-03-12 OCTROI DE CONTRAT - SURVEILLANCE -
PROLONGEMENT DES RÉSEAUX TECHNIQUES
URBAINS DU BOULEVARD DE SARDAIGNE -
07-ST-2026**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Artelia Canada inc. le contrat de surveillance des travaux de prolongement des réseaux techniques urbains (RTU) du boulevard de Sardaigne, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 58 540 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 07-ST-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE les crédits requis soient puisés à même les fonds disponibles du Règlement d'emprunt 1527.

2026-0088





26-03-13 OCTROI DE CONTRAT - SERVICES PROFESSIONNELS - MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR PLUVIAL - 32-ST-2026

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à WSP Canada inc. le contrat de services professionnels en ingénierie civile pour la mise à jour du plan directeur pluvial, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 81 210 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 32-ST-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0087

26-03-14 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION D'UN BRIS D'AQUEDUC ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DE LA CONDUITE - 48-ST-2026

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Construction J. P. Roy inc. le contrat de réparation du bris d'aqueduc et d'inspection télévisée de la conduite, aux prix unitaires et forfaitaires soumis, pour un montant approximatif de 113 950 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 48-ST-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0115

26-03-15 DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT - AVIS DE DÉCONTAMINATION - ATELIER 25

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a publié un avis de contamination sur le lot 6 419 448 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie (résolution 24-04-18);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de réhabilitation sont complétés, et que le terrain répond aux critères de qualité des sols pour l'usage projeté.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





QUE la Ville de Candiac autorise le directeur du Service du génie ou son remplaçant à signer, à titre de représentant de la Ville, l'avis de décontamination à être inscrit au Registre foncier relativement au lot ci-haut mentionné.

2026-0039

26-03-16 DEMANDE DE MODIFICATION DE LA NORME DE DÉBORDEMENT DE L'OUVRAGE DE SURVERSE NO 9 - MERMOZ (TP-2)

CONSIDÉRANT QU'en raison de l'absence de données historiques pour la période de référence de 2009 à 2013, l'ouvrage de surverse no 9 - Mermoz s'est vu attribuer une norme de débordement supplémentaire par défaut de type PF0;

CONSIDÉRANT QUE cette norme ne reflète pas adéquatement la situation réelle observée au cours des dernières années pour l'ouvrage ci-mentionné, et que la Ville désire obtenir la norme de débordement PFB6 suivant les données de débordement rapportées au *Suivi d'exploitation des ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* (OMAEU) durant la période de référence utilisée de 2017 à 2024.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le directeur du Service du génie ou son remplaçant soit autorisé à déposer et à signer la *Demande de report d'application ou de modification d'une norme de débordement supplémentaire*, telle que soumise aux membres du conseil, auprès du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), et tout autre document qui en découle, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0091

6. SERVICES JURIDIQUES

7. SERVICE DES LOISIRS

26-03-17 MISE À JOUR 2025 - PLAN D'ACTION 2025-2027 À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adoptée la mise à jour 2025 du *Plan d'action 2025-2027 à l'égard des personnes handicapées*, telle que soumise aux membres du conseil.

2026-0116





**26-03-18 OCTROI DE CONTRAT - SONORISATION ET
ÉCLAIRAGE POUR CANDIAC EN MUSIQUE -
06-LO-2026**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Décibel Audio inc. le contrat relatif à la sonorisation et à l'éclairage des événements musicaux *Candiac en musique* pour la période estivale 2026, aux prix forfaitaires soumis, pour un montant de 48 960 \$, plus les taxes applicables;

QUE la demande de prix 06-LO-2026, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0118

**26-03-19 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - PROGRAMME
D'AIDE FINANCIÈRE AUX INFRASTRUCTURES
RÉCRÉATIVES, SPORTIVES ET DE PLEIN AIR -
COMPLEXE AQUATIQUE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac autorise la présentation, en collaboration avec la Ville de La Prairie, du projet de complexe aquatique au ministère de l'Éducation dans le cadre du *Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives, sportives et de plein air*;

QUE la Ville, en collaboration avec La Prairie, confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles au projet et à payer les coûts d'exploitation continue de ce dernier en fonction d'une future entente de gestion avec La Prairie, à assumer à parts égales avec cette dernière tout dépassement de coûts généré par les travaux, et à ne pas accorder de contrat relatif à des coûts directs avant l'obtention d'une lettre d'annonce de la ministre;

QUE la Ville désigne monsieur Hugo Péloquin, directeur du Service des loisirs ou monsieur Martin Lavoie, directeur général, comme personne autorisée à agir en son nom et à signer en son nom tous les documents relatifs au projet ci-mentionné.

2026-0054





8. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

**26-03-20 DÉPÔT - LISTE DES PERSONNES ENGAGÉES -
PÉRIODE DU 17 FÉVRIER AU 16 MARS 2026**

La directrice du Service des ressources humaines dépose la liste des personnes engagées pour la période du 17 février au 16 mars 2026.

Le conseil prend acte de ce dépôt.

2026-0109

**26-03-21 NOMINATION - CHEF DE DIVISION,
COMMUNICATIONS**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit nommé monsieur Jean Sasseville au poste de *chef de division*, Communications, Service des communications et relations avec le citoyen, à compter de la date inscrite à la lettre du directeur général et conservée au dossier de l'employé, et aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*.

2026-0110

**26-03-22 EMBAUCHE - CONSEILLÈRE EN TRANSITION
ÉCOLOGIQUE, DIVISION TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit embauchée madame Sandrine Gautier-Éthier au poste de *conseillère en transition écologique*, division Transition écologique, Direction générale, à compter de la date inscrite à la lettre du directeur général et conservée au dossier de l'employée, et aux conditions stipulées à la *Politique établissant les conditions de travail et la rémunération du personnel cadre de la Ville de Candiac*.

2026-0068





9. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

26-03-23 OCTROI DE CONTRAT - ÉQUIPEMENTS POUR LE SITE DE RELÈVE INFORMATIQUE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Solutions informatiques Inso inc. le contrat d'acquisition des équipements et des licences d'utilisation destinés au site de relève informatique, pour un montant forfaitaire de 100 270,84 \$, plus les taxes applicables, pour une durée de 3 ans;

QUE la soumission 10792941 et la présente résolution forment la convention liant les parties;

QUE l'octroi de ce contrat soit conditionnel à la signature de l'entente de confidentialité des mandataires ou consultants prévue à l'Annexe II du *Règlement 1438 sur la gestion contractuelle*.

2026-0081

26-03-24 REGROUPEMENT D'ACHAT DU CAG - ACQUISITION DE MATÉRIEL INFORMATIQUE - MANDAT 2026-8227-50

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Ville de Candiac adhère au regroupement d'achat proposé par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) concernant l'octroi d'un contrat pour l'acquisition de micro-ordinateurs, portables, moniteurs et tablettes (mandat 2026-8227-50), pour la période du 29 septembre 2026 au 28 septembre 2028, avec trois options de renouvellement d'une durée d'un an chacune;

QUE la Ville s'engage, pour la durée du contrat, à acquérir auprès du ou des fournisseurs retenus par le CAG tous biens et services visés aux documents d'appel d'offres, selon les termes et conditions prévus;

QUE le directeur du Service des technologies de l'information soit autorisé à signer le mandat d'achat et tout document incident à cet octroi, pour et au nom de la Ville de Candiac.

2026-0103





10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

**26-03-25 OCTROI DE CONTRAT - DISPOSITION DE
RÉSIDUS DE BALAYAGE DE RUES 2026 À 2028 -
APPEL D'OFFRES 2606-TP**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2606-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à GFL Environmental inc., soumissionnaire conforme, le contrat pour la disposition des résidus de balayage de rues, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 29 925 \$, plus les taxes applicables, pour la période de mai à décembre 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 15.02 des modalités du contrat :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
de mai à décembre 2027	30 975 \$
de mai à décembre 2028	32 025 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2606-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0084

**26-03-26 OCTROI DE CONTRAT - LOCATION DE BALAIS
MÉCANIQUES 2026 À 2028 - APPEL D'OFFRES
2607-TP**

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2607-TP, une seule entreprise a soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Entretien J.R. Villeneuve inc., soumissionnaire conforme, le contrat de location de balais mécaniques, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 31 180 \$, plus les taxes applicables, pour le mois d'avril et du 1^{er} juin au 30 novembre 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 15.02 des modalités du contrat :





Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
mois d'avril et du 1 ^{er} juin au 30 novembre 2027	31 520 \$
mois d'avril et du 1 ^{er} juin au 30 novembre 2028	31 860 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2607-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0098

26-03-27 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MATÉRIEL DE SIGNALISATION ROUTIÈRE 2026 À 2028 - APPEL D'OFFRES 2608-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offre public 2608-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9030-5814 Québec inc. (Spectralite/Signoplus), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et livraison de matériel de signalisation routière, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 12 153,05 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 15.02 des modalités du contrat :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
du 1 ^{er} avril 2027 au 31 mars 2028	12 764,80 \$
du 1 ^{er} avril 2028 au 31 mars 2029	13 400,15 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2608-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0085

26-03-28 OCTROI DE CONTRAT - SCHELLEMENT DE FISSURES 2026 À 2028 - APPEL D'OFFRES 2609-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2609-TP, sept entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :





Ville de Candiac

QUE soit octroyé à L'Équipe Marcil inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de scellement de fissures, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 23 865 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 1^{er} mai au 31 octobre 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 16.02 des modalités du contrat :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2027	24 705 \$
du 1 ^{er} mai au 31 octobre 2028	25 098 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2609-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0099

26-03-29 OCTROI DE CONTRAT - MARQUAGE DE LA CHAUSSÉE 2026 À 2028 - APPEL D'OFFRES 2611-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2611-TP, huit entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Entreprise Techline inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de marquage de la chaussée, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 61 703,80 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 15.03 des modalités du contrat :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
2027	61 703,80 \$
2028	61 703,80 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2611-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0111





26-03-30 OCTROI DE CONTRAT - FOURNITURE ET LIVRAISON DE MÉLANGES DE TERRE, SABLE, FIBRE ET COMPOST 2026 À 2029 - APPEL D'OFFRES 2616-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2616-TP, trois entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à Matériaux paysagers Savaria ltée., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat de fourniture et de livraison de mélanges de terre, sable, fibre et compost, aux prix unitaires soumis, pour un montant approximatif de 21 207,50 \$, plus les taxes applicables, pour la période du 15 avril au 1^{er} décembre 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 15.02 des modalités du contrat :

Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
du 15 avril au 1 ^{er} décembre 2027	21 631,90 \$
du 15 avril au 1 ^{er} décembre 2028	21 955,60 \$
du 15 avril au 1 ^{er} décembre 2029	22 286,40 \$
du 15 avril au 1 ^{er} décembre 2030	22 620,50 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2616-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0102

26-03-31 OCTROI DE CONTRAT - ENTRETIEN DES CONDUITES D'ÉGOUTS SANITAIRES 2026 À 2029 - APPEL D'OFFRES 2630-TP

CONSIDÉRANT QU'à la suite de l'appel d'offres public 2630-TP, deux entreprises ont soumis une proposition.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit octroyé à 9363-9888 Québec inc. (Sanivac), plus bas soumissionnaire conforme, le contrat d'entretien des conduites d'égouts sanitaires, au prix unitaire soumis, pour un montant approximatif de 44 931,81 \$, plus les taxes applicables, pour l'année 2026;

QUE le contrat soit reconduit automatiquement pour les périodes et prix suivants, sous réserve de l'article 16.02 des modalités du contrat :





Périodes	Montants approximatifs plus les taxes applicables
2027	41 482,16 \$
2028	36 938,33 \$
2029	41 914,86 \$

QUE les documents de l'appel d'offres 2630-TP, la soumission et la présente résolution forment la convention liant les parties.

2026-0100

26-03-32 ENTÉRINEMENT DE CONTRAT - TRANSPORT DE NEIGE ET DE RÉSIDUS EN VRAC 2026

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit entériné, rétroactivement au 1^{er} janvier 2026, le contrat octroyé à Provrac inc. pour le transport de neige et de résidus en vrac pour l'année 2026, au taux horaire de 145 \$, plus les taxes applicables, pour un montant approximatif de 76 115 \$, plus les taxes applicables;

QUE la directrice du Service des travaux publics ou son remplaçant soit autorisé(e) à signer le contrat, pour et nom de la Ville de Candiac.

2026-0097

11. SERVICE DE L'URBANISME

26-03-33 APPROBATION - DEMANDES DE P.I.I.A. - 24 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme du 24 février 2026.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soient approuvés les plans d'implantation et d'intégration architecturale des demandes suivantes :

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR CONSTRUCTION RÉSIDENTIELLE			
Approuver la demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment résidentiel multifamilial à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2026-02-013	100, rue des Marronniers	2026-20001	• Approbation de la demande de dérogations mineures 2026-20002.





PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR AGRANDISSEMENT			
Approuver la demande de PIIA pour l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial de structure isolée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2026-02-015	3, avenue d'Aberdeen	2025-20064	• Approbation de la demande de dérogation mineure 2026-20014.

PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE POUR MODIFICATION DE FAÇADES			
Approuver la demande de PIIA pour la modification de façades d'un bâtiment unifamilial de structure jumelée à l'adresse suivante :			
N° recommandation	Adresse	N° demande PIIA	Condition
CCU-2026-02-018	211, chemin Haendel	2026-20010	s.o.

2026-0107

26-03-34 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique l'objet de la dérogation mineure et demande aux personnes présentes si l'une d'elles désire se faire entendre sur la demande suivante :

- 90, boulevard Montcalm Nord.

Il n'y a aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la publication de l'avis public de consultation.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit accordée la dérogation mineure suivante au *Règlement 5006 de lotissement* à l'égard de l'immeuble identifié ci-après et faisant partie du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie :





90, BOULEVARD MONTCALM NORD LOT 2 614 447 ZONE C-137	
No recommandation	CCU-2026-01-006
Dérogation mineure	<ul style="list-style-type: none">Un lot projeté (6 717 851) d'une largeur de 27,06 mètres pour une voie collectrice au lieu d'une largeur maximale de 25 mètres.

2026-0108

12. AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENTS

26-03-35 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 1543 (TARIFS MUNICIPAUX)

Monsieur le conseiller Daniel Grenier donne un avis de motion à l'effet que le *Règlement 1543 modifiant le Règlement édictant les tarifs municipaux afin de modifier certains tarifs dans l'Annexe concernant le Service des loisirs* sera soumis pour adoption à une séance ultérieure.

Il dépose ce projet de règlement à la présente séance et une copie est disponible pour consultation du public.

2026-0095

26-03-36 AVIS DE MOTION ET DÉPÔTS DES PROJETS DE RÈGLEMENTS 5001-022 ET 5023 ET ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 5023 (OCCUPATION ET ENTRETIEN DES BÂTIMENTS)

Madame la conseillère Ginette Mondat donne un avis de motion à l'effet que les Règlements suivants seront soumis pour adoption à une séance ultérieure :

- Règlement 5001-022 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'intégrer des dispositions relatives à l'occupation et l'entretien des bâtiments;*
- Règlement 5023 relatif à l'occupation et l'entretien des bâtiments.*

Elle dépose ces projets de règlements à la présente séance et des copies sont disponibles pour consultation du public.

Il est également proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le projet de règlement 5023;





QUE l'assemblée publique de consultation requise pour le projet de Règlement 5023 soit fixée au 20 avril 2026, à 19 heures, ou à toute autre date fixée par la directrice ou la directrice adjointe des Services juridiques.

2026-0113

26-03-37 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET ADOPTION DU SECOND PROJET - RÈGLEMENT 5000-074 ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 5001-021 (ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES DANS LE CENTRE-VILLE ET DÉBARCADÈRE)

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, désigne la directrice du Service de l'urbanisme, madame Geneviève Perreault, afin d'expliquer l'objet du projet de Règlement 5000-074. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du second projet de règlement 5000-074 et adoption du Règlement 5001-021 :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt des projets de Règlements 5000-074 et 5001-021 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que, lors de cette même séance, le premier projet de règlement 5000-074 a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mars 2026 pour le Règlement 5000-074;

CONSIDÉRANT QUE des copies de ces règlements sont disponibles pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le second projet de règlement intitulé : *Règlement 5000-074 modifiant le Règlement de zonage afin de prévoir l'implantation d'établissements scolaires dans le secteur du centre-ville et d'intégrer la notion de débarcadère;*

QUE soit adopté le Règlement intitulé : *Règlement 5001-021 modifiant le Règlement relatif à l'administration des règlements d'urbanisme afin d'introduire une définition de débarcadère et de modifier la définition d'aire de stationnement et d'entrée charretière.*

2026-0094





**26-03-38 ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION ET
ADOPTION - RÈGLEMENT 5020-001
(REDEVANCES AU DÉVELOPPEMENT)**

a) Assemblée publique de consultation :

Monsieur le maire, Normand Dyotte, explique aux personnes présentes l'objet du projet de *Règlement 5020-001 modifiant le Règlement relatif aux redevances au développement afin de modifier la date d'entrée en vigueur*. Par la suite, monsieur Dyotte invite les personnes qui désirent s'exprimer à se faire entendre. Il n'y a aucune intervention.

b) Adoption du règlement :

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 5020-001 ont été donnés lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 16 février 2026 et que, lors de cette même séance, le projet de règlement a été adopté et rendu disponible pour consultation du public;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation a été tenue le 16 mars 2026 et qu'une copie du projet de règlement est disponible pour consultation du public.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE soit adopté le règlement intitulé : *Règlement 5020-001 modifiant le Règlement relatif aux redevances au développement afin de modifier la date d'entrée en vigueur*.

2026-0092

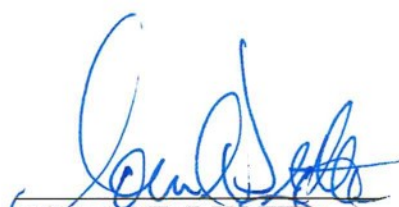
13. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire Normand Dyotte invite les citoyens présents à la période de questions.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le maire déclare la séance levée à 20 h 05.




NORMAND DYOTTE
Maire


PASCALE SYNNOTT, avocate
Greffière et directrice